

Ligne directe : 514.847.4492
edunberry@ogilvyrenault.com

EXPÉDIÉ PAR COURRIEL
SOUS TOUTES RÉSERVES

Montréal, le 13 octobre 2010

Me Véronique Dubois, Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Bureau 225
800, Place Victoria
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**OBJET : Phase 2 – Demande du Transporteur afin de modifier ses Tarifs et Conditions
des services de transport**
Dossier : R-3669-2008, phase 2
Notre dossier : 00378415-0229

Chère consoeur,

Nous désirons faire suite à nos lettres du 30 septembre et du 7 octobre derniers et faire rapport à la Régie des résultats de la séance de travail tenue hier avec les participants intéressés.

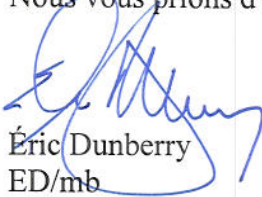
Contrairement aux attentes légitimes évoquées par le Transporteur dans sa lettre du 7 octobre sur la base des positions annoncées dans la preuve écrite, il appert qu'aucun des 16 thèmes ne pourra être traité uniquement sur la base du dossier de preuve documentaire. Pour chacun de ces thèmes, y compris les thèmes 1, 5, 7, 13, 14 et 16, au moins un intervenant aura déclaré vouloir réserver ses droits d'interroger un représentant du Transporteur, de modifier sa position écrite suite à l'écoute de la preuve en chef ou de contester les modifications proposées. À ce jour, aucun intervenant n'a répondu à l'invitation du Transporteur de limiter les débats. En pareilles circonstances, le Transporteur devra donc procéder avec sa preuve en chef sur l'ensemble des 16 thèmes avec les témoins et suivant le temps annoncé dans le Tableau synthèse joint à sa lettre du 7 octobre dernier. En complément à notre lettre du 7 octobre dernier, nous précisons que le temps de contre-interrogatoire des témoins ordinaires des intervenants est estimé à 4 heures.

Par ailleurs, nous avons constaté du courrier reçu que le temps d'audition demandé pour l'ensemble des participants excède les 50 heures de travail réparties sur les neuf jours d'audition, à raison de 5 ½ heures par jour. Les efforts déployés par le Transporteur n'auront malheureusement pas permis d'écourter le temps d'audition. Ainsi, à moins d'indications de la Régie qu'elle entend voir à l'ajout d'un nombre suffisant de journées d'audition, des mesures de gestion par la Régie du temps alloué sont à prévoir afin d'assurer le respect du calendrier actuel.

À ce sujet, nous réitérons les commentaires contenus à notre lettre du 7 octobre concernant un partage équitable du temps à hauteur de 50% pour chacune des deux parties.

Enfin, nous désirons informer la Régie de certaines contraintes découlant de la disponibilité des témoins. Le panel annoncé concernant le thème 3 (planification) comprend quatre personnes, dont le témoin américain Judah Rose. Pour des raisons de coordination de la présence de ces personnes, nous demandons respectueusement à la Régie que ce sujet soit entendu dès 9h00, mardi le 19 octobre prochain. Par ailleurs, le panel concernant le thème de la compensation des écarts pourrait être entendu le 20 octobre prochain afin d'assurer la présence du témoin expert Ren Orans qui se déplacera de Californie pour son témoignage. Dans la mesure du possible, nous comptons faire entendre l'expert Hanser sur la question de la coordination de l'ATC en fin de matinée lundi ou dès le retour de la pause du dîner. En contrepartie, le Transporteur s'est assuré de la plus grande disponibilité possible de ses quatre représentants qui, à quelques plages horaires près, pourront se rendre disponibles en tout temps pour être entendus sur les autres sujets du 18 au 20 octobre.

Nous vous prions d'agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments distingués.



Eric Dunberry
ED/mb

c.c. Me Jean Morel, Hydro-Québec TransÉnergie
Intervenants, R-3669-2008, phase 2
Mes Marie-Christine Hivon et Catherine Martel, Ogilvy Renault